

1800 mil sept cent soixante et le sept janvier apres la
publication de deux bons pites conjointement au prones
de la mette paroissiale. et apres Preci se disperse. son bon
conscience il pavoit par le letre, par e Monseigneur l'evêque de
Quebec. et les autres. et apres mains. Notre Baptiste Popin soit
de. de sainte Lucie. l'odveu de praveline. C. B. de
de la paroisse de montreal. Digne par e marié
Magdelaine le Beau fille de deffunt e Marier le Beau
e de Suzanne l'ari. les genes de mere. ~~Du la paroisse~~
de cette paroisse. D'autre part. sans quil se soit
aucun opposition au oppositions quelconques, et
protes soussigne faisant le fonctions usuales au sein leur
mutuel consentement de mariage par paroles de present
leur ay donne la benediction nuptiales. En presence de
Notamment popin et joseph popin Jean archam saut
beaufrene mere. le Beau josph le Beau, marier
le Beau, jalque le Beau archambeau a signe les autres,
ont refusez ne scaoiv signer de la bague. M
ANTHONY CIVIEL C. H. A. L. E. magde la le beau
E. O. M. L. N. T. P. P. P.